

Légitimités, concurrences, arbitrages (et retour)

L' 'amour de la bibliothèque n'est pas la chose du monde la mieux partagée. Pourtant, moins que le livre certes, elle a suscité un discours intimement concerné (Jacques Roubaud se définissant comme un *homo bibliothecus*), gentiment ironique (Umberto Eco dans *De Bibliotheca*), radicalement borgésien (Borges dans *La Bibliothèque de Babel*), amicalement architectural comme Christian Lacroix : « Une bibliothèque est plus vivante qu'un musée, plus intelligente qu'un ordinateur. Ce sont des villes, ni antiques ni futuristes mais de toujours, dont il faut arpenter les recoins, déchiffrer les frontispices, escalader les gradins¹. »

Anne-Marie Bertrand

Direction du livre et de la lecture

Jean-Christophe Bailly est quant à lui chaleureusement botanique : « *Privée ou publique, immense ou petite, spécialisée ou capricieuse, la bibliothèque est toujours et avant tout réservée, conservatoire de la différence, vestibule infini d'un palais grand ouvert. Chaque livre est composé de lignes et se ferme sur elles comme une boîte. Dans l'empilement infini des boîtes à lignes, la bibliothèque écrit et suspend le rêve d'une ligne continue qui est comme un murmure : non le bruit des pages tournées par les lecteurs, assez semblables à celui du pas avançant sur un lit de feuilles, mais venant se poser sur lui comme une matière diffuse, la poudre ou le pollen de toutes les voix qui se sont tuées et qui parlent, de toutes les boîtes qui se sont refermées et qui s'ouvrent².* »

Cette prose poétique provoque chez les bibliothécaires le délicieux sentiment de travailler pour un établissement dûment reconnu et apprécié³. Puis, il leur faut, le cœur content, revenir sur terre et traverser une des

nombreuses situations où il leur appartient de convaincre leurs propres tutelles (élu municipal, conseiller général, président d'université...) de prendre des décisions favorables à cet établissement dûment reconnu et apprécié. Là, ni Christian Lacroix ni Jean-Christophe Bailly, hélas, ne sont d'une grande aide. Car il ne s'agit pas de célébrer mais de convaincre. Et ce travail de conviction, comme je l'ai analysé dans un ouvrage antérieur⁴, s'appuie sur une stratégie de légitimation : décider d'investir (du temps, de l'intérêt, des budgets, l'image de la ville...) dans un projet (dans le cas évoqué, la construction d'une bibliothèque municipale) ne se fait que par une suite d'arbitrages où ce projet-là, spécifiquement, est considéré comme prioritaire par rapport à d'autres.

1. Christian Lacroix, *Histoires de lecture*, Paris, CNL, 1999.

2. Jean-Christophe Bailly, *Le Propre du langage : voyage au pays des noms communs*, Paris, Le Seuil, 1997.

3. Pour cultiver ce sentiment, le bibliothécaire s'abstiendra de lire le dernier ouvrage de Robert Damien, *La Grâce de l'auteur : essai sur la représentation d'une institution politique, l'exemple de la bibliothèque publique*, La Versanne, Encre marine, 2001, où la bibliothèque est sévèrement tancée à travers les âges et les pages de quelques-uns de nos grands écrivains.

4. Anne-Marie Bertrand, *Les Villes et leurs bibliothèques : légitimer et décider (1945-1985)*, Paris, Éditions du Cercle de la librairie, 1999, coll. « Bibliothèques ».

LÉGITIMITÉS, CONCURRENCES, ARBITRAGES (ET RETOUR)

Docteur en histoire, archiviste-paléographe, **Anne-Marie Bertrand**, chargée de mission à la Direction du livre et de la lecture, vient d'être nommée rédactrice en chef du BBF. Elle fut directrice de BM à Roubaix et à Nantes, puis responsable du service Études et recherche de la BPL. Elle est auteure ou coauteure de nombreux ouvrages et articles, dont *Ouvrages et volumes : architecture et bibliothèques (Cercle de la librairie, 1997)*, *Les Villes et leurs bibliothèques : légitimer et décider (id., 1999)* et *Les Publics des bibliothèques (CNFPT, 1999)*.

Chacune des ressources qui est attribuée à ce projet est une ressource qui n'ira pas à d'autres. L'investissement en faveur de la bibliothèque doit donc être légitime et, même, plus légitime que d'autres à un moment donné. L'arbitrage entre des légitimités concurrentes est un des fondements de la décision publique.

L'éclairage historique

L'analyse de la décision publique en matière de bibliothèque municipale depuis la Libération peut nous aider à comprendre la situation d'aujourd'hui. Elle met en évidence la complexité des facteurs en jeu, car il s'agit d'entraîner la conviction - « l'accord décisif » - du maire en recourant à un grand nombre d'arguments différents. Comme je l'ai montré, plusieurs registres sont mobilisés.

Une première phase, pédagogique, consiste à faire que les responsables prennent en compte l'inadéquation de l'établissement existant (vivant, sommeillant) et, parallèlement, le bien-fondé technique et politique du modèle de bibliothèque publique promu conjointement par l'État (administration centrale et Inspection générale des bibliothèques) et par les bibliothécaires, intervenant, eux, à la fois comme acteur collectif (le groupe professionnel qui s'exprime en tant que tel) et comme acteur sur le terrain, dans la singularité de chaque situation.

La deuxième phase, de prise en charge, consiste à persuader les responsables (enfin convaincus) de prendre les décisions nécessaires à la

réalisation du projet : définition du projet, choix d'un terrain, vote des budgets, construction - à chaque étape, le projet devant être protégé des oppositions qu'il suscite ou du désintérêt qui regagne progressivement du terrain. Il faut, ici, souligner la primauté des facteurs locaux : on le sait, le mouvement de modernisation des bibliothèques n'est ni mécanique ni homogène, et le territoire ne se couvre pas de bibliothèques en un mouvement harmonieux et simultané, comme il s'est couvert par ailleurs de cabines téléphoniques ou de collèges. Ici, ce n'est pas l'État qui est décideur, mais chaque municipalité, dans son propre calendrier et en fonction de ses propres priorités.

Convaincre et persuader

Le début du processus consiste à montrer, démontrer aux élus non seulement que leur bibliothèque ne suffit plus à satisfaire les besoins de la population mais aussi qu'un modèle de bibliothèque existe, mis en œuvre déjà dans de nombreuses villes, et qu'il rencontre le succès public. Ce modèle démocratique de bibliothèque est fondé sur l'ouverture : ouverture physique du bâtiment (y compris dans sa fonctionnalité et son architecture), mais surtout ouverture à tous, à toute la population, à tous les supports et à tous les services. En rupture totale avec le modèle de bibliothèque savante, patrimoniale, aristocratique, ce modèle démocratique a, évidemment, joué un rôle primordial pour susciter l'intérêt des élus.

Une fois la nécessité de construire reconnue, une fois la prise en compte réalisée, le travail de conviction continue sur un autre registre : il s'agit, ici, de trouver le lien entre la rationalité technique du projet et sa rationalité politique. Autrement dit, il est nécessaire que la légitimité technique du bibliothécaire soit reconnue par les élus et que ceux-ci fassent du projet un élément de leur politique, c'est-à-dire de leur programme puis de leur bilan. Les objectifs autour desquels

les acteurs tissent ce lien, autour desquels ils créent un espace de négociation, sont la modernisation et la démocratisation - deux axes majeurs qui permettent l'argumentation à la fois dans le registre politique et dans le registre technique.

Braver la concurrence

Localement, le projet est soumis à concurrence et doit franchir victorieusement toute une série d'obstacles. Première concurrence, les autres projets de la municipalité : à Nantes, la municipalité a hésité entre la construction d'une médiathèque et celle d'une salle de spectacles ; à Dijon, de grands projets (le « lac du chanoine Kir », le conservatoire de musique, l'auditorium) sont successivement préférés à la bibliothèque ; à Montreuil, c'est la piscine, puis l'hôpital intercommunal qui ont eu la priorité. Autre concurrence, celle des bibliothèques associatives : leur activité affaiblit nettement l'argumentaire sur la nécessité d'organiser un service public moderne de la lecture, comme ce fut le cas à Nîmes. À Romans, c'est la concurrence entre la volonté de moderniser et la volonté de préserver qui est fatale au projet de bibliothèque : en 1970, les Amis du Vieux Romans en obtiennent l'abandon. L'obstacle principal, on s'en doute, est le désintérêt pour la bibliothèque, souvent camouflé dans les plis des difficultés budgétaires - ici, on préfère acheter un bibliobus plutôt que construire, là on se satisfait des petites annexes qui existent, ailleurs on diffère sans cesse l'hypothétique transfert dans d'autres locaux, ou bien on envisage de construire plutôt une école de musique sur le terrain et avec les budgets dégagés pour la bibliothèque⁵...

Au milieu de ces vents contraires (ou de ce calme plat), c'est finale-

5. De même, me suis-je laissé dire que la construction de certaines bibliothèques universitaires, prévue dans le programme Université 2000, avait pâti de la concurrence des restaurants universitaires ou des parkings...

ment la voix du maire qui, seule, provoque la décision et la protège jusqu'au bout : à Corbeil, « *le maire tient bon* » ; à Rennes, « [s'] *il n'y avait pas eu la volonté du maire, je ne serais arrivé à rien du tout* » (Pierre-Yves Heurtin, adjoint à la Culture) ; à Tourcoing, « *le maire m'a soutenu* » (Christian Vanneste, adjoint à la Culture). C'est le cas, bien sûr, parce que la construction d'une bibliothèque est un projet lourd, financièrement et symboliquement, qu'il engage l'image de la ville et de ses élus et qu'il pèse dans un bilan.

Permanence des discours

Les arguments aujourd'hui employés pour promouvoir, développer ou défendre la bibliothèque sont étrangement proches de ce qu'ils étaient dans les années 1970 et 1980 : il s'agit toujours de moderniser et démocratiser. Le vocabulaire, certes, évolue, les champs de légitimation aussi (les nouvelles technologies, le « rôle social »). Mais, globalement, c'est la même rhétorique qui est à l'œuvre.

Les deux extraits suivants, à quinze ans de distance, sont significatifs de la proximité des valeurs des bibliothécaires au fil du temps. Bernadette Seibel observe que « *l'ensemble de la profession partage la croyance que la connaissance est bonne en soi et qu'il lui appartient de transmettre à tous les savoirs ou biens culturels. Elle s'accorde sur les finalités dernières : réalisation des idéaux de l'encyclopédisme et de la démocratisation, satisfaction de tous les intérêts, absence de discrimination quelles qu'elles soient (sociales, politiques, économiques...)* »⁶. Dominique Arot, quant à lui, note que « *les bibliothécaires (ils n'en ont pas le monopole) sont habités par la conviction que l'écrit, qu'il soit littéraire, documentaire, ou informatif*

6. Bernadette Seibel, *Au nom du livre : analyse sociale d'une profession, les bibliothécaires*, Paris, La Documentation française, 1988.

– et donc le livre – est un instrument de construction de soi, d'intelligence et de maîtrise du monde et, ainsi, une source de liberté⁷. »

Puisqu'il s'agit, ici, d'arbitrages, il est plus pertinent d'examiner le discours des élus (des arbitres) que celui des bibliothécaires. Là aussi, c'est la permanence qui prime : moderniser et démocratiser.

Moderniser

La modernisation des bibliothèques a, pour les élus, à la fois un coût et un bénéfice. Le coût, je n'y reviens pas, c'est l'investissement (financier, politique) de la décision. Le bénéfice, il est symbolique, c'est-à-dire politique : au-delà des améliorations fonctionnelles vues par les bibliothécaires (informatisation, ouverture de nouveaux services, agrandissement des locaux...), les élus voient dans la modernisation de leur bibliothèque une modification quelquefois radicale de l'image de l'établissement. C'est pourquoi ce sont les aspects les plus « communicants » de la modernisation qui les motivent : changer le nom de l'ancienne et démodée bibliothèque – d'où le succès du terme « médiathèque » ; entrer dans la modernité technique⁸ – d'où l'intérêt pour les nouvelles technologies et, en particulier, pour Internet ; afficher (au sens propre et au sens figuré) la notoriété d'un architecte reconnu à qui on confie à la fois le projet architectural et l'amélioration de l'image de la ville⁹.

7. Dominique Arot, « Les valeurs professionnelles du bibliothécaire », *BBF*, 2000, t. 45, n° 1, p. 33-41.

8. Marie-Claude Brun (BM Chambéry) : « *Il y avait un désir d'image de modernité qui devait non seulement se traduire par un bâtiment moderne de qualité, mais aussi par des activités nouvelles et de préférence liées aux sciences et aux techniques. En effet, le projet associait à la médiathèque un centre culturel scientifique et technique. L'image générale de ce bâtiment culturel participait de ce projet politique d'une culture tournée vers l'avenir.* » (« Choisir de nouveaux services », *Bulletin d'informations de l'ABF*, 1996, n° 170).

9. De plus longs développements sur ce thème figurent dans Anne-Marie Bertrand, Anne Kupiec, *Ouvrages et volumes : architecture et bibliothèques*, Paris, Éditions du Cercle de la librairie, 1997, coll. « Bibliothèques ».

Démocratiser

L'objectif de démocratisation est, lui aussi, permanent dans les discours. Mais de façon plus ou moins centrale, ou, au contraire, transversale, en soubassement à d'autres préoccupations. De façon centrale dans ces quelques extraits – à Tourcoing : « *Il n'est pas possible de s'accommoder de ces insuffisances d'autant plus que la lecture publique doit être considérée comme la priorité d'une politique culturelle municipale qui se veut démocratique.* » À Rennes : « *Les enjeux accrus du développement culturel appellent l'existence d'un réseau moderne et efficace de bibliothèques garantissant à tous l'accès libre au livre et au document dans leur pluralité croissante*¹⁰. » Ou encore, avec plus d'ampleur, Yannick Guin, adjoint à la Culture à Nantes : « *La cité républicaine a pour fin d'assumer la fonction de l'universel. Elle a partie liée nécessairement à l'école et à la bibliothèque, afin de faire accéder tous les petits hommes, quelle que soit leur origine sociale, à l'universalité du savoir*¹¹. »

Ce discours de démocratisation se nuance aujourd'hui d'apports spécifiques : soit quand la démocratisation vise un objectif particulier, ici l'accès aux nouvelles technologies ; soit quand la démocratisation est vue à travers le prisme de l'espace public et du vivre ensemble. C'est le cas, par exemple, de Poitiers dont le maire, Jacques Santrot, écrit : « *Plus qu'une bibliothèque, la médiathèque est un nouveau lieu public, conçu pour permettre l'accès de tous à la culture et au savoir*¹². » Le maire de Sète, Yves Marchand, souligne, lui aussi, le rôle fédérateur assigné au bâtiment

10. Ces deux citations sont extraites de mon ouvrage, *Les Villes et leurs bibliothèques*, op. cit.

11. *La Bibliothèque dans la cité*, Paris, BPI, 1993.

12. *Guide du lecteur de la médiathèque de Poitiers*, 1996. Laurent Baudouin, l'architecte de la médiathèque, traduit cette idée dans son registre professionnel : « *Il ne faut pas complètement fragmenter l'espace, car on finirait par séparer tout le monde. La bibliothèque a toujours besoin d'un grand espace unificateur.* »

LÉGITIMITÉS, CONCURRENCES, ARBITRAGES (ET RETOUR)

de la bibliothèque : « *La grande mutation de la bibliothèque est d'être devenue un lieu de rencontres. La possibilité offerte aux usagers de se retrouver à la bibliothèque pour une activité culturelle commune en a fait un lieu de rassemblement*¹³. » On voit bien le glissement qui s'opère entre viser la desserte de toute la population, dans ses différentes composantes, et accueillir dans un lieu unique la communauté virtuellement rassemblée : la « maison commune », comme on se plaît (et à juste titre) à appeler aujourd'hui la bibliothèque, remplit un rôle civique, mais ne répond pas forcément, pas complètement, à l'ambition de voir tous et chacun fréquenter les services de la bibliothèque.

La nouveauté numérique

Deuxième apport spécifique : la démocratisation numérique, la lutte contre une éventuelle « fracture numérique ». C'est un aspect récent, bien sûr, du discours des pouvoirs publics. En 1998, le document gouvernemental « Préparer l'entrée de la France dans la société de l'information » apporte une attention particulière au rôle des bibliothèques publiques : « *Les bibliothèques de lecture publique forment le réseau d'institutions culturelles le plus dense de France. Plus de 6,5 millions de personnes y sont inscrites. La diffusion d'Internet peut favoriser le rééquilibrage culturel du territoire ainsi qu'une diffusion plus large et plus égalitaire de la culture. Les bibliothèques peuvent devenir l'un des lieux majeurs de l'appropriation culturelle des technologies de l'information et de la communication par le public.* » Le Conseil supérieur des bibliothèques, en 1998 également, formule la même observation, de façon plus explicite : « *Les bibliothèques, qui sont l'équipement culturel de proximité le plus*

apprécié des Français, ont une place privilégiée dans cet accès de tous à l'information la plus ouverte. Les autorités dont elles dépendent doivent prendre la mesure de l'enjeu économique, scientifique et culturel pour l'ensemble des citoyens, sauf à prendre le risque de créer une nouvelle catégorie d'exclus, les exclus de l'information. »

Les bibliothécaires renchérissent sur ce discours, en y apportant des nuances. Car ils sont confrontés non seulement au développement des nouvelles technologies et à l'effort d'apprentissage et d'appropriation qu'elles appellent, mais aussi aux contraintes juridiques et économiques qui apparaissent. La question n'est pas seulement celle de l'égalité d'accès aux nouvelles technologies et, en particulier, à Internet, elle est aussi (et sera de plus en plus) la question de l'égalité d'accès à l'information disponible sur le réseau. Les bibliothécaires souhaitent défendre, disent-ils, « *les intérêts du public, les droits du lecteur, face à la privatisation de la connaissance qui s'installe*¹⁴. »

C'est ainsi contre la marchandisation de l'information, contre la marchandisation de la culture que se joue désormais aussi la question de la démocratisation. Ce que dit Alain Rodet, maire de Limoges, où la nouvelle bibliothèque est entièrement gratuite : « *Nous avons considéré que, dans un monde régi par l'économie de marché, où tout est perçu comme une marchandise, il était nécessaire de permettre à tout citoyen d'accéder librement à la culture*¹⁵. »

14. Hervé Le Crosnier, « Pour un développement conjoint d'Internet et des bibliothèques », *BBF*, 1998, t. 43, n° 3, p. 19-26.

15. *Bulletin d'Informations de l'ABF*, n° 184-185, 1999. Yannick Guin le disait déjà dans son intervention déjà citée qui se poursuit ainsi : « *L'enfant est instruit non pour devenir un excellent consommateur, mais pour être en état d'exercer son jugement, afin d'être en mesure plus tard d'exercer ses droits et de remplir ses devoirs de citoyen. La bibliothèque est donc le lieu de la critique, des subversions, des refus (par exemple, de la société spectaculaire et marchande) et de la maîtrise des langages.* »

On aura remarqué que, pour nourrir ce texte, je cite conjointement les décideurs et les bibliothécaires en un *patchwork* étroitement tissé. Et ce sera ma dernière réflexion sur ce point : c'est la proximité entre les discours des uns et des autres, c'est-à-dire l'accord général sur les valeurs que porte la bibliothèque et sur les objectifs qu'on lui assigne. À cette phrase optimiste, il faut immédiatement ajouter que le discours et la réalité sont parfois fort éloignés l'un de l'autre et que l'on retrouve dans le fonctionnement quotidien des institutions le même décalage que lors de la décision exceptionnelle qu'est celle de construire une bibliothèque. La prise en compte (la bibliothèque est utile, démocratique, il faut la soutenir) est parfois fort éloignée de la prise en charge (l'accroissement du budget d'acquisitions, la création de postes, la réinformatisation, etc.).

Querelles de légitimités

Peut-on examiner plus précisément la situation de concurrence dans laquelle peut se trouver une bibliothèque, les arbitrages dont elle peut bénéficier ou, au contraire, pâtir ? L'exercice est forcément contraint, puisqu'il s'agit, ici, de traiter de la situation globale des bibliothèques et non de leur contexte local. Cependant, je vais tenter d'aborder trois types de concurrences, qui suscitent, ou ont suscité, des querelles entre légitimités, écartant résolument d'un revers de main la fausse concurrence entre le livre et l'électronique, entre les bibliothèques et la documentation électronique¹⁶, dont on sait aujourd'hui qu'elles sont complémentaires et non concurrentes – sauf pour quelques segments très particuliers.

16. Le Conseil supérieur des bibliothèques écrit avec force, dans le *Rapport pour les années 1996-1997* : « *Il convient de dénoncer le discours faussement moderniste de ceux qui annoncent la disparition des bibliothèques et, subsidiairement, celle des bibliothécaires qui y travaillent.* » Idée aujourd'hui communément admise.

13. *La Bibliothèque dans la cité*, op. cit.

Bibliothèque et musée

Le premier type a trait à la concurrence entre la bibliothèque et le musée. Faut-il rappeler que, depuis longtemps, les bibliothécaires s'agacent du prestige que le musée connaît en France, et de la muséomanie qui sévit depuis une vingtaine d'années ? Faut-il oser dire (tout bas) qu'ils trouvent que les conservateurs de musée ont un peu trop l'habitude de les toiser de haut ? Faut-il énumérer les bibliothèques municipales¹⁷ anciennement logées avec des musées (comme à Grenoble, Nantes ou Rouen) et qui en ont pâti ou continuent de le faire ? La concurrence naît à la fois de la proximité et de l'éloignement entre la bibliothèque et le musée : proximité entre des établissements (services publics culturels) construisant et conservant des collections, travaillant sur le temps long, se réclamant d'une certaine technicité, participant à une politique d'image, etc. ; éloignement entre des registres d'action différents, le musée étant du côté de la validation des œuvres, la bibliothèque du côté de leur diffusion (même si elle ne diffuse pas n'importe quoi : mais il n'y a pas de reconnaissance particulière, pour un auteur, à voir ses travaux entrer dans les collections d'une bibliothèque), le musée privilégiant la délectation désintéressée sans intervenir dans le parcours de ses visiteurs, la bibliothèque instituant *de facto* un rapport pédagogique avec ses usagers, le musée comptant ses visiteurs d'un jour, la bibliothèque fidélisant ses usagers, etc.

Les compétences du bibliothécaire

Le deuxième type de concurrence se trouve entre les modèles d'excellence du bibliothécaire. On sait que

17. Municipales ou non : on sait qu'à l'Institut du monde arabe, un sort généreux est réservé au musée, alors que la bibliothèque est chichement dotée en locaux. La bibliothécaire, s'en émouvant auprès de l'architecte, s'attire cette réponse : « C'est pour cela qu'il est beau ! »

les débats sont, de fait, permanents et toujours non tranchés sur ce qu'est un bibliothécaire (au sens générique du terme), sur les compétences qu'il doit maîtriser et les qualités dont il doit faire preuve, sur ce qui donne du sens à ce qu'il fait, c'est-à-dire sur les valeurs qu'il porte.

Depuis une dizaine d'années, les modèles de bibliothécaire semblent évoluer : au duo bibliothécaire militant/bibliothécaire gestionnaire qui régnait dans les années 1980, s'ajoutent ou se substituent aujourd'hui de

Les débats
sont permanents
sur ce qu'est
un bibliothécaire,
sur les compétences
qu'il doit maîtriser
et les qualités
dont il doit faire preuve,
sur ce qui donne du sens
à ce qu'il fait, c'est-à-dire
sur les valeurs qu'il porte

nouveaux modèles, le bibliothécaire manager, le bibliothécaire technicien (techniciste), le bibliothécaire social, le bibliothécaire culturel... Au-delà du substrat consensuel que j'évoquais plus haut (démocratiser et moderniser), la profession est partagée sur les modes d'action et la légitimité qu'elle revendique prioritairement. Est-ce la richesse des collections ? le travail sur les collections ? la médiation ? l'ouverture à des publics dits « difficiles » ? la capacité à gérer un établissement ? la maîtrise des outils informatiques ?

Ici, pas d'arbitrage puisqu'il n'y a pas d'arbitre. Mais des débats, autant que cette profession policée puisse en produire, à l'image de cet échange

sur le « rôle social » des bibliothèques : au Conseil supérieur des bibliothèques, qui parle « *des dérives grossières qui voient dans les bibliothécaires un travailleur social ou un régisseur culturel*¹⁸ », Martine Blanc-Montmayeur répond longuement : « *La fin des Trente Glorieuses étant intervenue, on peut dire qu'en terme d'enseigne lumineuse, c'est le mot "social" qui est associé de plus en plus au mot culture, et qui clignote de plus en plus fort sur les façades des bibliothèques (...). Il me semble que, pour une partie de plus en plus importante de la population - que ni Internet ni rien d'autre de ce genre ne sauvera des eaux -, ces mots ne peuvent prendre de sens qu'à travers une offre appropriée qui prend en compte les inégalités les plus courantes et qui ne part absolument pas de valeurs moyennes d'un consensus interchangeable quels que soient les lieux et les équipements. Autrement dit, il me semble que pour une partie importante de la population, ces mots n'ont de sens que si l'on fait une offre individuelle et de moins en moins collective*¹⁹. »

Primauté du rôle social à laquelle Dominique Arot, par exemple, ne souscrit pas, lui qui appelle régulièrement les bibliothécaires à revenir « *au cœur du métier* » - les collections et leur contenu - et à jouer le rôle intellectuel que le partage de l'écrit appelle : « *Le service offert par les bibliothèques ne saurait être limité à la délivrance d'articles de périodiques photocopiés ou de fichiers en ligne. Cette conception passive du rôle de la bibliothèque et du bibliothécaire explique sans les justifier les dérives exagérément techniciennes du métier. C'est le sens de la remarque d'André-Pierre Syren : "On doit s'interroger sur la réduction de la bibliothéconomie à des aspects de plus en plus techniques, quantita-*

18. Rapport pour les années 1996-97, CSB, 1998.

19. « Le rôle social de la bibliothèque : quelles significations ? », *Regards croisés et perspectives*, Paris, BPI, 2000.

LÉGITIMITÉS, CONCURRENCES, ARBITRAGES (ET RETOUR)

tifs et gestionnaires, aux effets parfois funestes." *En outre, limiter l'action de la bibliothèque à une prestation de service, c'est entrer dans la logique et la spirale du paiement à l'acte, largement contradictoire avec la philosophie du service public et la défense de la curiosité intellectuelle. Comme l'écrit très justement Martine Poulain* : "Si, un jour, les bibliothèques ne devaient se concevoir que comme des espaces d'information, elles auraient signé elles-mêmes leur arrêt de mort"²⁰.

Le droit de prêt

Troisième type de concurrence que je vais évoquer : les désaccords entre bibliothécaires et éditeurs-auteurs à propos du droit de prêt. Sans analyser tout ce débat²¹, revenons ici sur la querelle de légitimité et, notamment, sur deux points : la légitimité des acteurs, la légitimité du prêt gratuit. Le débat quasi exclusif entre éditeurs et bibliothécaires a été, on le sait, nocif, tant les cultures professionnelles et les légitimités de ces deux groupes diffèrent. Jean-Marie Borzeix analyse finement les effets de cette confrontation : « *Ainsi donc ce sont les éditeurs qui ont été les principaux avocats du droit de prêt payant. Et ce sont eux que les bibliothécaires ont eu le plus souvent comme interlocuteurs. Ils ont vite été perçus comme des adversaires dès l'instant où ils ont, tout naturellement, mis en avant des arguments économiques (...). Il est raisonnable de penser que le sort du dossier du*

*droit de prêt aurait été autre si le débat n'avait pas trop souvent tourné à l'affrontement entre le Syndicat national de l'édition et l'Association des bibliothécaires français, si par exemple les bibliothécaires avaient dialogué non pas tant avec les éditeurs (mais qui oserait reprocher à ceux-ci d'avoir défendu leur intérêt ?) qu'avec les auteurs, à l'égard desquels ils n'éprouvent non seulement aucune méfiance, mais envers lesquels ils se reconnaissent une dette morale*²². »

Le poids de l'intervention des éditeurs a ainsi amené le débat à glisser du registre juridique (la légitime rémunération des auteurs) au plan économique (la lutte contre le manque à gagner soi-disant provoqué par les prêts en bibliothèque), étendant la question à la « licéité » du prêt en bibliothèque. Le vide juridique dans lequel baigne cette activité séculaire des bibliothèques n'a pas échappé à tous : des avocats soulignent que « *le prêt en bibliothèque est un phénomène légitime et... - en l'état - parfaitement illégal (...), le prêt est une contrefaçon illicite au regard du Code de la propriété intellectuelle*²³, terme (« contrefaçon ») que reprennent à leur compte la Société des gens de lettres (SGDL) et le Syndicat national de l'édition (SNE)²⁴. Devant ces types d'arguments, les bibliothécaires ne peuvent que changer de registre et en appeler à ce qui fonde leur propre légitimité : le service public de la lecture. Par exemple, Hervé Le Crosnier écrit : « *Nous*

*devons refuser un système qui ne voit la société que comme la somme (pondérée par la richesse) de chacun de ses membres. Et au contraire défendre l'idée d'une organisation de la société qui s'appuie sur le partage de la connaissance, de l'information, du savoir. C'est le rêve des Lumières, et c'est sur ce rêve qu'ont été créées les missions des bibliothèques*²⁵. » Idée développée dans la pétition « contre le prêt payant » diffusée par des bibliothécaires de Seine-Saint-Denis en mars 2000 : « *Alors que le libéralisme développe la logique du "tout payant", et réduit de plus en plus le livre à n'être qu'une marchandise comme une autre, nous défendons la spécificité de l'œuvre, nous revendiquons la gratuité des bibliothèques. Elle a un sens : les bibliothèques sont le prolongement de politiques éducatives qui relèvent de la responsabilité publique.* »

Cette querelle entre la légitimité des bibliothécaires et celle des éditeurs ne peut être tranchée : elle ne peut que donner lieu à un compromis, préservant les missions des uns et les intérêts des autres²⁶. Elle aura en tout cas montré, une fois de plus, que les missions des bibliothèques publiques sont insuffisamment définies et reconnues. Ce qui signifie que leur légitimité reste faible.

Octobre 2001

20. Dominique Arot, « Politiques documentaires et politiques de collection : raison et passion », *BBF*, 1999, t. 44, n° 2, p. 88-91. Il cite André-Pierre Syren, « La bibliothèque localement universelle », *BBF*, 1995, t. 41, n° 3, p. 8-14, et Martine Poulain, *Bulletin d'informations de l'ABF*, 1997, n° 175.

21. Ce que je tente de faire dans la nouvelle édition de *Les Bibliothèques municipales*, Paris, Éditions du Cercle de la librairie, à paraître.

22. *La Question du droit de prêt dans les bibliothèques*, rapport à Madame la ministre de la Culture, 1998.

23. *Le Figaro*, 17 mars 2000. Dans une ligne voisine, on se souvient du célèbre, radical et ridicule « *Le droit d'auteur est un droit de l'homme* », de G.-O. Châteaureynaud (qui prend tout son sel si on se souvient qu'il est proclamé six mois après l'arrestation de Maurice Papon...).

24. *Livres Hebdo*, 7 avril 2000.

25. Message sur biblio-fr, 9 février 2000.

26. Le dispositif adopté par le Conseil des ministres le 10 octobre 2001 est guidé par les trois objectifs suivants : « - assurer aux auteurs une juste rémunération de l'exploitation de leurs œuvres ; - conforter les bibliothèques dans leur mission de favoriser l'accès du plus grand nombre au livre et à la lecture (...); - associer le droit de prêt aux équilibres de la chaîne économique du livre (...) » (Communiqué de presse du ministère de la Culture et de la Communication, 10 octobre 2001).